

Règlement des épreuves 2kms, 4km et 12km)

Samedi 4 octobre 2025

Article 1 : Organisation

Cette épreuve est organisée par le TCM (Triathlon Club du Montreuillois) par monsieur Henry Marc président de club, ainsi que la municipalité de fort mahon plage 80120

. Elle aura lieu le 4 octobre 2025 , à Fort mahon plage. Elle est composée d'une course enfants, d'une course adolescents et d'une course adultes.

Adresse du siège : Piscine de la CCM Chemin Blanc 62170 Ecuire

Téléphone : 06 84 15 85 51

N° SIRET du club est : 492 605 415 000 16

Le Bike & Run de fort mahon plage2 est organisé suivant les règles de la FFTRI en vigueur.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident dû à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Règles principales applicables à cette épreuve.

- Un VTT pour un binôme de deux athlètes. Les relais se font en pose libre. Deux passages à deux sont prévus : un à mi course, un autre à l'arrivée.
- Port du casque à coque dure (norme CE) obligatoire sur TOUTE la course.
- Dossard sur le ventre fixé par 3 points. Ceinture porte-dossard autorisée.
- Les extrémités du guidon doivent être protégées par des embouts. Les VTC sont autorisés.
- Les concurrents devront se soumettre aux décisions des arbitres.
- Les puces seront de type bracelet-cheville. Le dossard doit être positionné devant et toujours être visible. A l'arrivée, au passage du tapis de chronométrage, c'est le coureur et non le cycliste qui doit être porteur de la puce.
- Les puces devront être restituées juste après le passage sous l'arche d'arrivée.

Article 2 : Licences et certificats médicaux

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFTRI "compétition". Les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence. Elles sont ouvertes aux non-licenciés et aux licenciés "loisir" qui devront fournir obligatoirement une copie de leur certificat médical de moins d'un an, portant la mention : non-contre-indication à la pratique des sports enchaînés en compétition et d'une preuve du règlement du pass-compétition dû..

Toute personne sans licence, ni certificat médical conforme ne pourra pas être inscrite.

Article 3 : Catégories d'âge

La course de 2 kms est ouverte à toutes personnes âgées de 6 à 11 ans (autorisation parentale obligatoire en plus de la licence ou du certificat médical).

La course de 4 kms est ouverte à toutes personnes âgées de 12 ans à 15 ans

La course de 12 kms est ouverte à toutes personnes âgées à partir de 16 ans et plus.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via Chronopale.fr avant 20/09/2024. Au-delà du 22 septembre 2024 à minuit le prix sera majoré de 2 euros.

Les inscriptions sur place ne seront pas possibles.

4-1 : Tarifs

- Le 12 km : 20 euros + frais d'inscription en ligne (+ 2 euros du Pass-compétition si licence loisir)
- 24 euros pour les non licenciés
- Le 2 km : GRATUITE
 - Le 4 km : gratuite

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Dossards, départs, arrivées

Les dossards sont à retirer à la base nautique de fort mahon plage à partir de 12h

Les départs se feront sur la plage

Les arrivées se feront sur l'esplanade

Un badge vous sera envoyé par mail pour le parking de la base nautique (en terre) gratuit

Article 6 : Horaires

Planning de la journée :

Horaires	Épreuve 1 :	Épreuve 2 :	Épreuve 3 :	Épreuve 4 :	Épreuve 5 :
- Ouverture du retrait des dossards	12h00	12h00	12h00		
Clôture des inscriptions	20/09/2024	20/09/2024	20/09/2024		
- Ouverture de l'aire de transition					
- Fermeture de l'aire de transition					
- Exposé d'avant course (Briefing)	15h45	14h30	15h00		
- Départ de la course	16h00	14h45	15h15		
- Arrivée du premier concurrent	16h45	14h50	15h30		
- Arrivée du dernier concurrent	17h45	15h00	15h45		

- Clôture de la course	17h45	15h00	15h45		
- Réouverture de l'aire de transition					
- Remise des récompenses	18h	16h15	16h15		

Article 7 : Ravitaillements

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée de chaque course (zéro emballage ravitaillement en vrac , chaque participants devra venir avec son verre/gobelet pour le ravitaillement eau, aucun verre5s/gobelets ne seront distribués

Article 8 : Dossard

Il devra être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course. Porte-dossard autorisé.

Article 9 : Sécurité

Une assistance médicale est présente sur la course. Les signaleurs sécuriseront les traversées de routes.

Article 10 : Assurances

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un problème de santé, accidents sur la voie public avec un véhicule, piétons, vélos, deux roues motorisés

Article 11 : Récompenses

Chaque concurrent se verra remettre une médaille en bois. Trophées en bois pour le classement au scratch par catégories

La remise des prix aura lieu à 18h, sur l'esplanade de fort mahon plage. Les 3 premiers (es) au scratch des courses (12km, 4 kms 2kms seront récompensé(es) une médaille sera remise pour tous les athlètes.

Article 12 : Mise hors-course

L'organisation se donne le droit de mettre un concurrent hors course pour les motifs suivants : non-respect de la réglementation FFTRI, non-port du dossard, pollution ou dégradation du site, non-respect du tracé, non-respect des consignes et des signaleurs, mise en danger d'autrui.

Article 13 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur les zones de départ et d'arrivée.

Article 14 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais d'inscription en ligne), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, conditions sanitaires "COVID" ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 15 : Label environnement : notre devise Dépasser vos limites pas celle de la planète

Un débriefing avant course obligatoire

Tous les participants devront se munir de gourdes ou verres afin de pouvoir se ravitailler en eau (un banc avec 20 robinets)

Le ravitaillement solide sera distribué en vrac.

Aucun déchets plastiques ou autre ne sera toléré sur le parcours de la course, sous peine de disqualification.

Des signaleurs en plus du balisage seront sur les zones interdites aux vélos/coueurs, respect du balisage afin de ne pas rouler et courir sur la laisse de mer et des dunes embryonnaires

Afin d'être en accord avec notre label environnement, il n'y aura pas de lots distribués, seules des médailles et trophées en bois.

Pas de spectateurs sur le parcours, plage, baie d'Authie, dunes, et le sentier découverte